

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT , LE SEIZE JUILLET à 15 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni Au siège du TCO 1 rue Eliard Laude "Le Crayon" au Port, après convocation légale, sous la présidence de Emmanuel SERAPHIN.

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 63
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 0

Lors de cette première réunion, il sera procédé à l'élection du Président, à la détermination du nombre de Vice-présidents et enfin à l'élection des Vice-présidents.

OBJET

AFFAIRE N°2020_002_CC_2
Détermination du nombre de Vice-présidents

Secrétaire de séance : Madame Mélissa COUSIN

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Madame Huguette BELLO - Monsieur Emmanuel SERAPHIN - Madame Mélissa COUSIN - Monsieur Tristan FLORIAN - Madame Denise DELAVANNE - Monsieur Alexis POININ-COULIN - Madame Suzelle BOUCHER - Monsieur Salim NANA-IBRAHIM - Madame Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Monsieur Zakaria CADJEE - Madame Virginie SALLE - Monsieur Irchad OMARJEE - Madame Melissa PALAMA-CENTON - Monsieur Julius METANIRE - Madame Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Monsieur Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Madame Laetitia LEBRETON - Monsieur Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Mireille MOREL-COIANIZ - Monsieur Dominique VIRAMA-COUTAYE - Madame Marie-Annick FLORIAN - Monsieur Michel CLEMENTE - Madame Roxanne PAUSE - Monsieur Perceval GAILLARD - Madame Helene ROUGEAU - Monsieur Yann CRIGHTON - Monsieur Alain BENARD - Madame Lucie PAULA - Madame Joseph SINIMALE - Madame Eglantine VICTORINE - Monsieur Cyrille MELCHIOR - Madame Isabelle CADET - Madame Vanessa MIRANVILLE - Monsieur Gilles HUBERT - Madame Jocelyne CAVANE-DALELE - Monsieur Didier FONTAINE - Madame Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Monsieur Guy SAINT-ALME - Madame Amandine TAVEL - Monsieur Philippe FIERVAL - Monsieur Philippe ROBERT - Madame Florence HOAREAU - Monsieur Olivier HOARAU - Madame Annick LETOULLEC - Monsieur Henry HIPPOLYTE - Monsieur Jean-Claude ADOIS - Madame Jasmine BETON - Monsieur Armand MOUNIATA - Madame Brigitte LAURESTANT - Monsieur Fayzal AHMED-VALI - Madame Danila BEGUE - Monsieur Bruno DOMEN - Madame Marie ALEXANDRE - Monsieur Pierre GUINET - Madame Brigitte DALLY - Monsieur Philippe LUCAS - Madame Jacqueline SILOTIA - Monsieur Rahfick BADAT - Madame Armande PERMALNAICK - Monsieur Jacky CODARBOX - Madame Marie-Annick HAMILCARO - Monsieur Daniel PAUSE - Monsieur Jocelyne JANNIN

Nombre de votants : 64

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 juillet 2020

- le compte rendu du conseil communautaire sera affiché au plus tard le : 23 juillet 2020

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Madame Catherine GOSSARD procuration à Monsieur Olivier HOARAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

AFFAIRE N°2020_002_CC_2 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le Président de séance expose :

Il revient au conseil communautaire de créer le bureau communautaire et de fixer sa composition.

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par principe le nombre de vice-présidents est **déterminé par le conseil communautaire** sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'assemblée délibérante et sans que ce nombre puisse excéder 15.

Pour une assemblée de 64 sièges, le nombre de vice-présidents serait au maximum de **13**.

A titre dérogatoire, le conseil communautaire peut décider à la **majorité des deux tiers** de fixer un nombre de vice-présidents supérieur mais dans la limite de 30 % de l'effectif total de l'assemblée et en respectant le maximum de 15 vice-présidents.

Pour une assemblée de 64 sièges, le nombre de vice-présidents est au maximum de **15**.

Au titre de l'article L. 5211-10 du CGCT, l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers communautaires soient membres du bureau en sus des vice-présidents et ce sans limitation de nombre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **CRÉER le Bureau communautaire ;**
- **FIXER à 15 le nombre de vice-présidents.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Emmanuel SERAPHIN